



Assemblée Générale

17 mars 2016

Salle du Conseil – Villars-Ste-Croix

Procès-verbal

Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 mars 2015
3. Rapport d'activité 2015
4. Compte au 31.12.2015
5. Budget 2016 - 2017
6. Election des membres du comité
7. Agenda 2016
8. Divers

1. Bienvenue

Le coordinateur-responsable et président, Jean Baechler, ouvre la séance en remerciant la Commune de Villars-Ste-Croix par Mme la Conseillère municipale Suzanne Perrudet pour la mise à disposition des locaux et qui nous offre une petite agape qui suivra notre séance.

Nous prions Mme Perrudet de transmettre nos remerciements à la Municipalité. Madame nous communique les salutations et les remerciements de la municipalité pour notre engagement et nos activités de bénévolat.

M. Baechler souhaite la bienvenue aux membres présents et salue tout particulièrement les invités :

- Mme Michelle Beaud, Conseillère municipale de Crissier
- M. Georges Chevallaz, chef du service de la Sécurité sociale, Renens
- Mme Carole Ischi, Bénévolat Vaud
- M. Pierre Hasenauer, Président, Service Entraide Bénévole (SEB), Lausanne
- Mme Brigitte Pahud, Service Bénévole de Pully, Lutry, Belmont et Paudex

Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres de l'association entrés en 2015, Mme Claire-Lise Jeannet ainsi que MM. Axel Broquet et Eric Schlatter.

Il salue également la présence des membres fondateurs, Mme Marie-Louise Bürki et M. Bernard Villet et de nos membres Mme Anne-Marie Rapin ainsi que MM. Daniel Boss, Christian Guignet, Jean-Pierre Kuhn, Claude Lancia, Pierre-Louis Pasche, Michel Ropraz, Raymond Turin et Paul Wanner.

Se sont excusés avant l'assemblée, les Municipalités de Chavannes-près-Renens et Ecublens. Mme Brutto Koller de l'APREMADOL et M. Jean-François Journot, Contrôleur des comptes. Ainsi que notre coordinatrice, vice-présidente Manon Fawer, retenue par une séance avec la Municipalité de Vevey et les membres, Mmes Katrin Knöpfel, Janine Martin et M. Pedro Pereira,

M. Baechler informe de la démission en cours d'année de Mmes Josiane Baux et Janine Martin qui ont cessé leurs activités pour raison de santé. Nous leurs souhaitons un prompt rétablissement et leur transmettons tous nos remerciements pour la disponibilité accordée aux bénéficiaires de notre association.



Association Bénévoles Mèbre-Sorge (BEMS)

2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 mars 2015

Le procès-verbal de l'Assemblée tenue le 19 mars 2015, adressé avec la convocation, est validé sans demande de modifications et avec les remerciements à son auteur Mme Manon Fawer. Le Président précise que des copies sont incluses aux documents remis à chacun au début de l'assemblée.

3. Rapport d'activité 2015

Le Président donne lecture du rapport d'activité remis également avant l'assemblée.

M. Claude Lancia demande de modifier la terminologie « transport médicalisé » par « transport à but médical ».

L'assemblée valide le rapport à l'unanimité après modification.

Précisions demandées par M. Claude Lancia concernant le soutien des communes. Voir sous divers.

4. Comptes au 31.12.2015

En l'absence de M. Jean-François Journot, vérificateur bénévole des comptes de l'association, indisponible ce soir, le Président donne un aperçu des résultats au 31.12.2015. Il indique les montant des recettes et dépenses totales enregistrées en 2015. Il donne également lecture du rapport de vérification.

Selon les conclusions du vérificateur, au vu de la qualité de la tenue de la comptabilité de l'association, il recommande à l'assemblée l'approbation des comptes au 31.12.2015.

L'assemblée suit les recommandations de M. Journot et valide à l'unanimité les comptes 2015 de l'association.

L'assemblée donne également décharge au vérificateur à l'unanimité.

5. Budget 2016 - 2017

D'année en année, les dépenses augmentent au rythme des activités et du nombre de membre de notre association. Pour obtenir le soutien nécessaire, nous devons fournir un budget pour l'année suivante.

M. Baechler informe l'assemblée des budgets 2016 et 2017. Ces budgets ne faisant l'objet d'aucune remarque, sont adoptés à l'unanimité.

Précisions demandées par M Georges Chevallaz sur les transports à but médical. Voir sous divers.

6. Election des membres du comité et du vérificateur des comptes

Les membres du comité

- Jean Baechler, coordinateur-responsable et également trésorier
- Manon Fawer, coordinatrice

sont disponibles pour une réélection. Ils sont réélus à l'unanimité.

M. Journot accepte également d'être renommé dans sa fonction de vérificateur des comptes. L'assemblée le confirme dans sa fonction à l'unanimité.



Association Bénévoles Mèbre-Sorge (BEMS)

7. Agenda 2016

Sur la même base qu'en 2015, des réunions « café-croissant » seront organisées, le samedi matin à 09h30, tout au long de l'année. Les dates suivantes ont été arrêtées : le 30 avril à l'Hôtel Discovery à Crissier, le 2 juillet dans le cadre du festival Country à Ecublens, le 3 septembre et le 17 décembre. Le lieu sera communiqué à tous les membres en temps utile.

La date du 13 octobre est réservée pour le souper annuel des membres, accompagnés des conjoints. Pour le lieu, probablement St-Sulpice, chacun(e) sera informé en temps opportun.

L'Assemblée générale 2017 est fixée au 16 mars 2017. Pierre-Louis accepte d'organiser la prochaine AG et Mme Beaud propose de nous recevoir à Crissier.

8. Divers

1. Programme de formation Bénévolat-Vaud

Le président informe du programme des formations de Bénévolat-Vaud et notamment des cours suivants :

- Etre bénévole, entre motivation et exigences (page 6)
14 octobre, Bénévolat-Vaud, av. Ruchonnet 1, Lausanne
- Accompagner la personne dans sa mobilité réduite (11)
17 novembre, à Saint-Prex
- Premiers secours aux personnes en difficulté ou accidentées (12)
21 mai à Vevey, ou 6 octobre à Château-d'Oex
- Conduire aujourd'hui en confiance (13)
22 avril ou 11 octobre au Centre Vaudois TCS, route de Dizy 1, Cossonay
- Comprendre les personnes souffrant de difficultés psychiques (Nouveau)
23 septembre, Bénévolat-Vaud, av. Ruchonnet 1, Lausanne
- Identifier et connaître les émotions (Nouveau) : 26 avril : complet

Mme Ischi distribue quelques programmes des formations 2016 aux membres. Le programme est disponibles, avec les inscriptions, sur le site : www.benevolat-vaud.ch/formations

M. Baechler rappelle que l'association dispose d'un fonds destiné à prendre en charge les coûts des cours pour les membres de l'association.

2. Planning des activités BEMS

Les campagnes de promotion en collaboration avec les communes par la parution d'un article dans les journaux locaux distribués en tout ménage nous sont bénéfiques. Nous devons refaire la demande cette année. L'expérience de la page sur les écrans en entrée de ville n'a pas été concluante. Nous ne la renouvellerons pas, sauf pour rechercher des chauffeurs.

Avec l'augmentation de 30% des courses dans l'Ouest lausannois, nous atteignons la limite pour la distribution de toutes les courses. Nous devons engager des chauffeurs.

Les flyers doivent être refaits ou recommandés. Il est décidé de ne plus les faire recto-verso pour la recherche de chauffeurs, cela peut prêter à confusion.

A ce jour, le recrutement s'est fait par le bouche à oreille et par les articles dans les journaux locaux ou communaux. Faire paraître un petit article sur le chauffeur bénévole avec le témoignage d'un bénéficiaire est une idée avancée.



Association Bénévoles Mèbre-Sorge (BEMS)

La réception des appels téléphonique fonctionne bien, mais nous avons de plus en plus de pression de la part des CMS et des bénéficiaires pour ouvrir la ligne aussi le vendredi.

A l'unanimité, les chauffeurs et les téléphonistes refusent ce supplément de charge de travail demande de maintenir le statu quo.

3. Tarif des courses

Suite aux discussions lors des rencontre « café-croissant », l'assemble accepte ce qui suit :

Une course, c'est un aller ou un aller-retour sans attente. Toute attente est considérée comme deux courses. Le double tarif comprend le parking, une boisson ou le deuxième trajet. Le forfait indiqué sur la table est calculé depuis le centre du district, soit la gare, jusqu'aux différentes destinations par le plus court chemin.

Pour les plus longues distances, le temps d'attente est laissé à l'appréciation du chauffeur. Ce temps doit être un peu plus long que celui permettant de faire les deux trajets pour rechercher le bénéficiaire.

Les « Procédures et modalités », point 3 Tarifs, sont modifiées comme suit :

3.1. Un forfait de CHF 7.-- est perçu pour une course dans le périmètre des huit communes du district de l'Ouest lausannois (Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecu-blens, Prilly, Renens, St-Sulpice, Villars-Ste-Croix).

3.2. Pour les courses aller-retour : avec un temps d'attente, le forfait est doublé, correspondant à 2 courses (CHF 14.--); sans attente, le prix correspondra au forfait d'une course (CHF 7.--).

3.3. Pour des déplacements en dehors du périmètre de l'Ouest lausannois, le prix de la course est calculé en fonction des kilomètres effectifs parcourus et sur une base contractuelle de CHF 0.80 le kilomètre. La table des tarifs fait foi.

3.4. Supprimé.

L'assemblée valide le rapport à l'unanimité après modification.

4. Discussion ouverte

Mme Michelle Beaud, Conseillère municipale de Crissier nous remercie pour notre engagement et nos activités de bénévolat. Elle nous demande quelques précisions concernant le transport d'enfant. Nous lui confirmons qu'il faut l'autorisation écrite des parents ou la présence d'un parent dans la voiture. De plus il doit être muni de son siège rehausseur fourni par les parents.

Soutien des communes : toutes les communes de l'Ouest lausannois sauf Prilly ont pris la décision de nous soutenir par une subvention versée par l'APREMADOL qu'elles financent. Trois communes nous soutiennent financièrement par un don supplémentaire.

Précisions demandées par M Georges Chevallaz : les transports à but médical sont réservés aux personnes à mobilité réduite de trois types :

- Perte de mobilité par difficulté physique,
- Perte d'équilibre,
- Trouble d'orientation.

Les transports en chaise roulante ne sont pas de notre ressort sauf si la personne se transfert seule ou avec une aide légère et que la chaise est pliable.



Association Bénévoles Mèbre-Sorge (BEMS)

Pour les communes, nous travaillons en complément, après épuisement des bons de transports TMRL, attribués aux bénéficiaires.

Adresse ou information fautive pour un bénéficiaire : toute correction pour une adresse ou une information concernant un bénéficiaire doit être transmise le plus rapidement possible à J. Baechler pour modification de la base de données.

Confirmation de course : nous rappelons que les chauffeurs ne doivent pas oublier de confirmer leurs courses aux bénéficiaires 24 heures avant la prise en charge. De trop nombreux appels arrivent à la centrale par des bénéficiaires inquiets.

La discussion est close.

Le président clôt l'assemblée à 21h05 en remerciant Pierre-Louis Pasche pour l'organisation de l'assemblée de ce soir. Il remercie les membres présents pour leur participation et invite chacune et chacun à participer à l'apéritif généreusement offert par la commune de Villars-Ste-Croix.

Jean Baechler
Président
Coordinateur-responsable

Paul Wanner
Membre
Coordinateur

Bussigny, le 21 mars 2016/JBA